

DÉLIBÉRATION N°2022-12- 02
Zone 30 Venelle au Lièvre et contresens cyclable

Conseil Municipal du 16 décembre 2022

Date de convocation : 9 décembre 2022 Date d'affichage : 10 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Présents : 16 – Votants : 18

L'an deux mille vingt-deux, le 16 du mois de décembre à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué à la Salle de SAINT EXUPERY, sous la Présidence de Monsieur Jean Luc VERET, le Maire,

Etaient présents :

Jean-Luc VERET, Maire – Cécile MACHUREY, Jean-Claude MARIE, Gérard MARCIA, Maires-adjoints - Philippe BERTEMONT, Jean-Bernard MAILLARD, Marie-Claude HOFFNUNG, Ludovic MAULNY, Lysiane LE DUC DREAN, Éric POTIER, Françoise COUTAND, Catherine INNOCENT, Philippe ONILLON, Marie-Christine DELHINGER, Marie-Laure PAIN, Jean CHANAL, Conseillers Municipaux.

Absents excusés - Pouvoirs :

Pascale CLAUSER donne pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN

Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Gérard MARCIA

Philippe ONILLON, absent de 18h à 19h donne pouvoir à Jean CHANAL

Absente non-excusee :

Houria BADEK

Secrétaire de séance :

Catherine INNOCENT désignée à l'unanimité

Monsieur le maire présente la nécessité passer la Venelle au Lièvre en zone 30 et mettre en place un contresens cyclable.

Après avoir entendu cet exposé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à appliquer la zone 30 Venelle au Lièvre.

AUTORISE le maire à mettre en place le tracé au sol du contresens cyclable venelle au Lièvre.

AUTORISE le Maire à installer des stops, pour les vélos en contresens, aux angles des rues "chemin du voie/venelle au lièvre" et "venelle au lièvre/saint-Exupéry"

ADOpte à l'unanimité

Fait et délibéré en séance,

Les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre

Transmis à la Sous-Préfecture le 27 décembre 2022

Le Maire
Jean-Luc VERET

